

45 - Immeuble 33 rue Mégevand - Vente au profit de la Société PARTHENA

M. l'Adjoint BODIN, Rapporteur : La commune est propriétaire d'un immeuble sis 33 rue Mégevand, édifié sur une parcelle de 305 m² cadastrée section AB n° 58.

Cet hôtel particulier du XVIII^{ème} siècle est recensé au Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur comme immeuble à protéger.

Il développe une superficie privative, au sens de la Loi Carrez, de 490 m² sur 3 niveaux, et s'organise autour de deux corps de logis séparés par une cour et réunis par une terrasse courant au-dessus du mur de clôture.

Libre de toute occupation depuis mi-2010, la commune a décidé de le mettre en vente.

Une procédure de mise en vente a alors été engagée. Elle a donné lieu à une large consultation qui s'est notamment traduite par des mesures de publicité dans la presse régionale et nationale, par voie d'affiches, sur différents sites internet, directement auprès des promoteurs locaux.

Aucune offre n'a été réceptionnée dans le cadre de cette procédure.

L'étude de Me Eric KLEBER a également été mobilisée. Cette dernière a récemment été destinataire d'une offre s'élevant à 660 000 € net vendeur émanant de la Société PARTHENA domiciliée 22-24 rue de Courcelles - 75008 Paris.

Cette société souhaite réhabiliter l'immeuble dans le cadre du dispositif Malraux pour une destination tertiaire et habitat.

Conformément à l'article L. 1311.11 du Code Général des Collectivités Territoriales, la commune a alors saisi France Domaine par courrier en date du 23 avril 2014 en vue d'obtenir l'estimation de la valeur vénale du bien à céder. Cette estimation, en date du 19 mai 2014 a été fixée à 500 000 €.

Les termes de la transaction à intervenir sont donc les suivants :

- cession au profit de la Société PARTHENA ou toute personne physique ou morale qui s'y substitue de l'immeuble sis 33 rue Mégevand et cadastré section AB n° 58 au prix de 660 000 € net vendeur,
- frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Ce bien est enregistré à l'inventaire comptable sous le n° BAT-B 504 09.

La recette de 660 000 € sera imputée au chapitre 77.824.775.00501.30100.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- se prononcer favorablement sur cette vente aux conditions ci-dessus définies,
- autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte et le compromis à intervenir.

«M. LE MAIRE : Y a-t-il des remarques ? Il n'y en a pas. C'est l'ancien Hôtel Aubert rue Mégevand qu'on vend à la Société Parthena que je ne connais pas, qui vient de la rue de Courcelles à Paris dans le 8^{ème} et dans lequel il y aura du logement conventionné. Tout le monde est d'accord avec cela ? C'est une vente à hauteur de 660 000 € net vendeur qui rentrent dans les caisses de la Ville».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2014.